Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_109-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 29 juin 2026
Délibération D26-109

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Sandrine Delory

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Approbation de l'extension du périmètre de la zone de préemption du Département du Finistère au titre des espaces naturels sensibles sur la commune du Cloître Saint-Thégonnec

Projet de territoire Trajectoire 2030 :
Orientation stratégique n°10 " Promouvoir, préserver et restaurer le patrimoine naturel et culturel "

Rapporteur : Jonas Plusquellec

Par délibération du Conseil départemental du 06 octobre 2008, il a été créé la zone de préemption d'une superficie de 296 ha sur la commune du Cloître-Saint-Thégonnec sur le secteur des landes du Cragou.

La mission du Département du Finistère est d'élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_109-DE

Le souhait du Conseil départemental est d'actualiser la zone de préemption en étendant le périmètre existant à environ 224 ha supplémentaires, dans le but de protéger de nouvelles parcelles et d'intégrer de nouvelles parcelles à enjeux paysager et patrimonial sur les secteurs suivants : les landes du Cragou, la vallée du Mendy et le Relecq.

Cette actualisation du périmètre retenu s'inscrit en cohérence avec le PLUi-H de Morlaix Communauté (zones N et A).

L'objectif est de garantir la conservation à long terme des milieux et des paysages contre d'éventuelles mutations ou occupations du sol contraires aux objectifs de protection et de mise en valeur, par le biais de zone de préemption sur laquelle le Conseil départemental du Finistère disposera d'un droit prioritaire d'acquisition sur tout terrain, en cas de vente.

La maîtrise foncière du site permettra au Conseil départemental de protéger efficacement le paysage et les milieux naturels en mettant en place une gestion adaptée aux enjeux, tout en organisant une ouverture au public cohérente lorsqu'elle est possible, tant qu'elle ne fragilise pas le milieu naturel.

Le Conseil municipal du Cloître Saint-Thégonnec, seule commune membre de Morlaix Communauté concernée par cette extension, a rendu un avis favorable lors de sa séance du 6 mars 2026.

Aussi, il est proposé à Morlaix Communauté d'approuver le projet du Département du Finistère d'actualisation de la zone de préemption des espaces naturels sensibles sur la commune du Cloître Saint-Thégonnec.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants, L. 5211-57 et L. 5214-16 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 101-2, L. 113-8, L. 113-14, L. 215-1 et suivants, R. 215-1 à R. 215-3 sur l'institution du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles et R. 215-6 à R. 215-8 sur les effets de l'institution dudit droit de préemption ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune du Cloître-Saint-Thégonnec du 06 mars 2026 ;

Vu le dossier de création de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles établi par le Département du Finistère ci-annexé ;

Considérant que Morlaix Communauté exerce la compétence en matière de plan local d'urbanisme ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le projet du Département du Finistère d'actualisation de la zone de préemption des espaces naturels sensibles sur la commune du Cloître-Saint-Thégonnec, tel qu'annexé à la présente délibération,**
- **de charger le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Sandrine Delory

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté BRO MONTROULEZ